

Décision

Générale

colonial

Décision n° 702/SG/FP accordant congé de fin de séjour à un secrétaire adjoint, contractuel, en service aux Contributions

n° 702/SG/FP

Ministère
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Date de publication
8 mai 1968

Numéro JO
n° 10 du 25/05/1968

Date du numéro
25 mai 1968

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er, —Un congé de fin de séjour de 3 mois 20 jour à passer à Paris (9°), 2, rue de Clichy, est accordé à M. Antoine Emilion, secrétaire-adjoint contractuel, catégorie D, 4° échelon groupe IV, en service aux contributions directes (Ministère des Finances et du Plan), qui aura accompli au 1° » juillet 1966 22 mois de service effectif dans le Territoires.

Art. 2

—Avant son départ du Territoire, M. Emilion percevra son salaire de congé décompté suivant les prescriptions des articles 98 et 124 du Code du travail outre-mer.

Art. 3

—Une réquisition de passage Djibouti-Paris par la voie aérienne en classe touriste est accordée à M. Antoine Emilion, qui voyagera accompagné de son épouse et de sa fille, née le 4 novembre 1950, et qui quittera le Territoire par l'avion refulier dutiaillet 1068.

Art. 4

La dépense est imputable au budget local.